N°43 – DÉCEMBRE 2013

La lettre d'information

de Bureau Veritas Certification France

pour les décideurs qualité, sécurité, environnement et développement durable

ÉDITO

Une enquête de l'Insee parue en novembre 2012* indique que plus de la moitié des sociétés de 50 salariés et plus s'implique dans la responsabilité sociétale des entreprises, contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Il ressort de cette étude des pratiques différenciées selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.

Nos clients, nos partenaires, ainsi que la réglementation, nous ont permis de développer de nouvelles prestations pour répondre aux enjeux du développement durable. Chacune de ces solutions novatrices trouve un écho auprès des entreprises. Qu'il s'agisse de biodiversité, de vérification des données extra-financières ou tout récemment d'une approche innovante en matière de certification de produits écoconçus, nos audits permettent aux organisations de progresser et de valoriser leurs engagements.

Cette lettre est l'occasion de rassembler quelques-unes de ces prestations et d'interroger nos clients sur leurs objectifs et leur mode de fonctionnement. Nous avons aussi souhaité mettre l'accent sur les entreprises certifiées QSE**. Travailler sur ces trois axes, en s'interrogeant sur les interactions et les processus clés, permet à toute organisation de s'engager dans une approche pragmatique du développement durable impliquant les collaborateurs, en s'appuyant sur des référentiels aujourd'hui bien connus et partagés.

N'hésitez pas à nous solliciter pour envisager les solutions les plus adaptées afin de valoriser votre politique développement durable.

Jacques Matillon
Directeur général

* « La responsabilité sociétale des entreprises - une démarche déjà répandue », Insee Première n° 1421.
** Qualité, Sécurité, Environnement

Vérification des données extra-financières :
Témoignage du groupe Lafarge

Lafarge a choisi Bureau Veritas Certification pour la vérification de ses données relatives au développement durable pour son exercice 2012.

« Notre sélection s'est faite sur la base de la réputation et de la notoriété mondiale de Bureau Veritas Certification. Nous avons également tenu compte des avis de nos filiales qui sont satisfaites des prestations fournies par cet organisme » explique Georges Chahine, Directeur Environnement du groupe Lafarge.

Organiser la remontée de l'information

La mission a consisté à vérifier les données de développement durable avant leur publication dans le rapport annuel : recrutements, démissions, fréquence d'accidents, analyse de la biodiversité, prélèvement d'eau, émission de CO_2... Plus d'une centaine d'indicateurs sont suivis par le groupe Lafarge, qui s'appuie sur le référentiel GRI* pour s'assurer de leur cohérence. Georges Chahine décrit le processus : « *Au sein du groupe, nous avons mis en place une chaîne de remontée de l'information. Chaque usine du groupe renseigne les données par l'intermédiaire d'un système intégré visible par les acteurs clés, notamment les coordinateurs régionaux basés dans les centres techniques à Vienne, Montréal, Le Caire, Beijing et Kuala Lumpur. Les coordinateurs régionaux valident l'information avant la consolidation finale au niveau corporate.* » Ce dispositif est en place depuis plusieurs années et a permis d'être opérationnels pour les missions de vérification.

Auditer dans le monde entier

Bureau Veritas Certification a vérifié les données relevant des obligations de reporting extra-financier, telles que définies par l'article 225 du Grenelle 2. Une partie de l'audit a été mené au siège de Lafarge où sont consolidées l'ensemble des données ; l'autre partie s'est déroulée en Russie, en Grande Bretagne, en Chine, en Autriche et en France pour une vérification locale des informations. Dans chaque pays, l'équipe projet s'est associée à des auditeurs locaux pour une juste compréhension des données sociales et environnementales, en tenant compte des réglementations nationales et des spécificités culturelles. L'objectif des audits est de vérifier la présence ou l'absence de l'information, son exactitude et sa fiabilité mais également le processus de remontée de l'information.

Publier un avis d'assurance

À l'issue de l'audit et des vérifications menées par l'équipe projet, Bureau Veritas Certification a édité un avis d'assurance modérée, daté du 1er mars 2013. Publié dans le rapport financier du groupe Lafarge, il est aussi repris dans le rapport Développement Durable (à consulter sur www.lafarge.fr). Cette mission de vérification s'est étalée sur plusieurs mois et a permis des échanges fructueux : amélioration du formalisme de certains documents, des procédures environnementales... Lafarge a renouvelé sa confiance à Bureau Veritas Certification pour 2013, les missions devant bientôt débuter dans le monde entier ■

*GRI : Global Reporting Initiative

EN BREF

Certifiez vos produits et vos services écoconçus

Bureau Veritas développe une nouvelle certification : Footprint Progress©.
L'objectif de cette démarche est de valider les progrès effectivement apportés à un produit en matière de réduction des impacts environnementaux, tout au long de son cycle de vie.
La vérification des résultats d'écoconception permet d'apporter au consommateur la preuve des bénéfices environnementaux du produit ou du service écoconçu.

→ **Découvrez le principe de Footprint Progress© sur** www.bureauveritas.fr

La biodiversité a sa certification : Biodiversity Progress©

Présentée dans notre lettre n°41, la démarche Biodiversity Progress© rencontre l'adhésion des experts en biodiversité. De nombreuses interventions ont lieu pour présenter cette certification, comme à Pollutec, où un atelier est organisé le jeudi 5 décembre.

En parallèle, des discussions sont en cours avec les membres du comité de sélection des dossiers d'Engagement à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité afin d'établir une articulation entre les deux démarches jugées totalement compatibles.

→ **Consultez les témoignages de nos clients sur** www.bureauveritas.fr/certification

Certification QSE : CTP Environnement donne un sens à ses valeurs

Engagée de longue date dans une démarche d'amélioration continue, CTP Environnement prône des valeurs de qualité, de sécurité et de préservation de l'environnement.

Ces préoccupations sont ancrées au cœur de la culture d'entreprise, comme en témoigne la démarche de certification QSE conduite avec succès.

Acteur majeur de la maintenance industrielle, CTP Environnement est spécialisée depuis plus de cinquante ans dans le nettoyage chimique industriel (fours de process, chaudières, échangeurs thermiques, tours de refroidissement, aéroréfrigérants...) et le traitement sur site des effluents pollués (eaux de lavage, pollutions accidentelles, vidanges d'installations, de fosses et de bassins) grâce à ses unités mobiles.

Fédérant plus d'une centaine de collaborateurs, CTP Environnement est leader sur son marché, avec des solutions clé en main améliorant les performances de ses clients ; une réussite forgée sur l'innovation technologique, sur le savoir-faire de ses équipes et sur la réactivité que lui confère son maillage territorial : 7 agences en France, 3 filiales à l'international et un réseau mondial de partenaires.

Une suite logique

Cette approche volontaire et experte a également prévalu à la démarche de certification globale QSE lancée en 2009, comme l'explique Julien Houbion, Animateur QSE : « *Notre projet de triple certification s'inscrit dans la lignée de l'engagement SSE initié en 2004 et ayant abouti à l'obtention de la certification MASE* à l'échelle nationale. L'assimilation d'un système de management basé sur l'amélioration continue de nos performances Santé-Sécurité a naturellement été propice à une réflexion visant à optimiser notre fonctionnement d'ensemble. La cohérence globale de la démarche a grandement facilité l'adhésion des salariés, convaincus de l'imbrication des enjeux : améliorer les conditions de travail, minimiser l'impact de l'activité sur les collaborateurs et sur l'environnement, tout en augmentant la satisfaction des clients.* »

* Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises

Un sens de l'anticipation

CTP Environnement a ainsi capitalisé sur le système de management et le socle de mises en conformité Santé-Sécurité pour appréhender le déploiement QSE. « *La démarche a été l'opportunité d'homogénéiser nos processus internes et notre modèle organisationnel, avec par exemple la mise en place au niveau national d'outils collaboratifs dédiés au suivi (médical, formation, habilitation) du personnel et à la planification. Je citerai aussi l'approche structurée de nos solutions mobiles de traitement, avec une refonte des modes opératoires (interventions, maintenance, métrologie des appareils de mesure...). En amont, nous avons intégré la phase de conception des nouvelles générations d'unités mobiles à l'ISO 14001, avec en filigrane les évolutions attendues de la norme.* »

Les équipes R&D de CTP Environnement ont notamment mis l'accent sur les choix technologiques les moins énergivores, sur la nécessité de minimiser les risques de pollution accidentelle (unités sur rétention) et sur l'ergonomie des matériels en situation d'intervention et de maintenance.

« *Dans un contexte d'exigences accrues, la certification délivrée par un tiers indépendant, Bureau Veritas Certification, est une reconnaissance du professionnalisme de nos équipes, qui atteste du sérieux de nos engagements* » ■



© CTP Environnement

Calculateur d'émissions CO_2

European TK'Blue Agency demande la vérification de sa méthodologie

European TK'Blue Agency (ETKBA) a développé un système collaboratif entre les transporteurs, chargeurs et commissionnaires de transport, dans le but d'améliorer la performance éco-responsable de la supply-chain.

Cette plateforme d'échange d'informations permet aux donneurs d'ordres d'accéder en temps réel à l'information CO_2 pour chaque prestation de transport, de manière pratique et très guidée.



Le calculateur couvre tous les modes de transport de marchandises (routier, fluvial, ferroviaire, maritime et aérien). L'information CO_2 est calculée grâce aux indices CO_2 de performance carbone d'un véhicule, déclarés sur le site par les transporteurs, ainsi qu'aux données d'exploitation définissant la prestation (chargement et distance) détenues par le chargeur.

ETKBA a choisi Bureau Veritas Certification pour définir un référentiel adapté, intégrant les dernières exigences précisées dans le décret 2011-1336 et son arrêté du 10 avril 2012* ainsi que des exigences organisationnelles quant à la gestion et la maîtrise du calculateur. La mission a ensuite consisté à mener des audits pour vérifier



les méthodes de calculs et les moyens mis en œuvre afin d'assurer un bon niveau de maîtrise. « *ETKBA a développé un concept intéressant. Notre vérification a porté sur la méthode de calcul et sur la mise à disposition de l'information CO_2 aux donneurs d'ordres. Nous avons pu conclure à un bon niveau de confiance* » déclare Arnaud Porta, chargé d'affaires Carbone chez Bureau Veritas Certification.

La vérification du calculateur CO_2 rassure les donneurs d'ordres quant à la qualité des résultats, retranscrits de façon claire et transparente ■

* Le décret 2011-1336 précise que « toute personne qui commercialise ou organise une prestation de transport de personnes, de marchandises ou de déménagement, doit fournir au bénéficiaire de la prestation une information relative à la quantité de dioxyde de carbone émise par le ou les modes de transport utilisés pour réaliser cette prestation. »

Règlement de l'Union Européenne sur le Bois (RBUE)

Depuis le 3 mars 2013, les industriels, les importateurs détaillants et les forestiers européens ont l'interdiction de placer du bois récolté illégalement et des produits dérivés sur le marché de l'U.E. Certains produits entrant dans le cadre du règlement sont des produits du quotidien (emballage, papier à lettres, etc.) achetés par les entreprises non spécialisées dans le secteur du bois ou de la sylviculture. Le RBUE considère ces entreprises comme des opérateurs lorsqu'elles importent ces produits hors Union européenne ■



→ **Bureau Veritas Certification a publié un Livre Blanc pour expliquer ce sujet et ses conséquences. A télécharger sur** http://rbue.bureauveritas.fr

RÉFLEXION

Politique Carbone post-Kyoto :

Extrait de l'entretien avec Claire Bergé, Directrice générale « Carbone desk » au MEDDE*

Quel bilan peut-on tirer des projets liés à Kyoto ?

18 pays pratiquent la MOC (mise en œuvre conjointe). Depuis 2008, ces projets ont permis une réduction de plus de 800 millions de tonnes CO_2e **. La France a agréé 20 projets qui ont conduit à des réductions d'émission de plus de 9,5 millions de tCO_2e en 5 ans.

«Post-2012», quelle est la situation ?

La fin de l'année 2012 a marqué la conclusion de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. La seconde période porte sur 2013-2020 (...). La Conférence de Doha, fin 2012, a acté la poursuite de ces instruments efficaces pour réduire les émissions.

Le mécanisme MOC continue. Cela étant, les projets français, qui du fait d'obligation réglementaire sont entrés dans le système européen d'échange de quotas à partir de 2013, ne peuvent plus bénéficier de l'agrément MOC français. Pour les autres projets éligibles, les crédits que nous délivrons aux porteurs de projet pour récompenser leurs réductions d'émissions ne nous seront attribués qu'à compter de 2016 (...). Nous cherchons donc des solutions alternatives pour permettre de maintenir l'élan.

Que recommander aux industriels aujourd'hui ?

Nous réfléchissons à une évolution du système qui permettrait de maintenir une incitation pour le montage de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le sol français en assurant des débouchés intéressants aux porteurs de projet (...).

Nous conseillons aux industriels de poursuivre les efforts engagés et de s'intéresser à la finance carbone sous toutes ses formes, notamment les marchés volontaires. Les partenariats entre entreprises, société civile et collectivités locales constituent une opportunité pour l'ensemble des acteurs.

→ **L'intégralité de l'échange est disponible sur** www.bureauveritas.fr/certification

* Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

** Exprimé en équivalent CO_2

Certification ISO 50001
De vraies économies possibles pour l'entreprise

Bureau Veritas Certification participe au Comité mis en place par l'ATEE* pour corréler la certification ISO 50001 et la politique nationale en faveur d'une réduction de la facture énergétique.

Textes de référence

Arrêté du 28 mars 2012 définissant les opérations standardisées d'économie d'énergie.

Deux opérations standardisées sont liées à la certification ISO 50001 :

→ Fiche d'opération n°BAT-SE-02 pour les bâtiments tertiaires existants

→ Fiche d'opération n°IND-SE-01 pour l'industrie

* Association Technique Energie Environnement

Pour traduire concrètement cette politique, Bureau Veritas Certification propose aux entreprises de réfléchir à la réduction de la facture énergétique et à l'accessibilité aux bonifications ou C2E (certificat d'économie d'énergie).

Quatre leviers sont identifiés pour réduire la facture énergétique et structurer une approche de type système de management de l'énergie (SMé) :

Achats : Contrat de service énergétique, équipements, produits énergétiques ;

Conception : Installations, équipements, processus nouveaux, veille technologique ;

Maintenance : Consignes, réglages, paramétrages ;

Management RH : Pratique du personnel, affichage environnemental.

La mise en place d'un SMé complet et l'obtention d'une certification ISO 50001 font l'objet de bonifications dès lors que vous engagez des travaux.
Le délai entre la date de certification et la fin des travaux ne doit pas excéder un an.

→ **Pour tout renseignement** sur la situation de votre entreprise, appelez-nous au 04 72 52 20 52

ÉVÉNEMENTS

PRODURABLE
People . Planet . Profit

Paris
Les 1er et 2 avril 2014

→ Sur notre stand et lors d'ateliers, nous présentons la certification ISO 50001, Footprint Progress© et nos prestations développement durable.

CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS

Nantes
Les 4, 5 et 6 juin 2014
Stand M-A9

→ Retrouvez notre équipe de la filière Fôret-Bois pour les certifications FSC, PEFC ou la mise en place du règlement européen sur le bois (RBUE).

Les Rendez-vous de Bureau Veritas
L'essentiel pour comprendre et anticiper

→ **Suivez nos rendez-vous sur** http://lesrendezvous.bureauveritas.fr/

FORMATIONS

Besoin de vous former à l'ISO 50001 ?

Bureau Veritas Certification anime des sessions de formation pour devenir auditeur ISO 50001.

Trois dates sont programmées en 2014 :

Du 18 au 20 février → Paris

Du 8 au 10 juillet → Lyon

Du 5 au 7 novembre → Paris

Formation 2014

Pour devenir auditeur Qualité, Environnement ou Sécurité, des sessions sont prévues à Lyon et à Paris tout au long de l'année.

→ **Calendrier en ligne sur** www.formation.bureauveritas.fr

Notre service formation
tél. : 01 41 97 58 25
formation.certification@fr.bureauveritas.com

CONTACT

Bureau Veritas
Certification France

Direction Commerciale
Direction Contrats
41, chemin des Peupliers
TSA 81003 – 69574 Dardilly cedex

info.certification@bureauveritas.com

La lettre d'information
de Bureau Veritas Certification France

La lettre d'information de
BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE
Remerciements à : Claire Bergé, Théophile Caron, Georges Chahine, Julien Houbion, Arnaud Porta
Rédaction : Eric Aimond, Laurence Massera
Création : BB création

BUREAU VERITAS

Move Forward with Confidence *

Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris-la-Défense cedex
www.bureauveritas.fr/certification

* Avançons en confiance